

Le grain

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, dans sa motion, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) propose que le gouvernement étudie l'opportunité de fixer le prix du blé rouge de printemps destiné à la consommation humaine au Canada à un minimum de \$7 le boisseau, sans en limiter le maximum. Membre d'une famille qui a exploité une ferme pendant 25 ans en Saskatchewan, je suis tout à fait d'accord avec le député: les agriculteurs devraient être mieux payés pour leur blé, qu'il soit vendu au Canada ou à l'étranger. Nous savons tous que le prix des machines agricoles et des pièces de rechange est exorbitant, et que celui des carburants et des engrais chimiques monte sans cesse. Il est donc tout à fait naturel que l'agriculteur s'attende à ce que son investissement et son travail lui rapportent davantage. Cependant, monsieur le Président, le fait est que le Canada ne peut pas exister isolément, comme s'il était sous un dôme, à l'abri des pressions de l'extérieur. Les Canadiens ne peuvent pas consommer tout ce qu'ils produisent; s'il en était autrement, peut-être pourrions-nous alors appuyer la motion du député.

Les prix à l'exportation, donc les prix au Canada, dépendent du volume de la production mondiale. Si le meunier canadien peut acheter du blé au Canada pour \$9—parce que le député ne veut pas que ce prix soit plafonné—mais se rend compte que le boisseau ne coûte que \$6 aux États-Unis, en bon homme d'affaires qu'il est, il ira l'acheter aux États-Unis. Pourquoi le consommateur canadien devrait-il être pénalisé, sans parler du meunier, du boulanger et de la personne à revenu fixe qui vit sous le seuil de la pauvreté et qui a besoin de pain?

Le programme du double prix pour le blé a été mis en œuvre pour protéger à la fois le producteur et le consommateur, pas seulement le producteur. Le motion du député ne garantit pas cette double protection. L'autre objectif du programme était de minimiser les fluctuations à court terme, non pas les tendances à long terme.

Pour ce qui est des programmes d'aide aux producteurs, je crois que les mesures que le gouvernement fédéral a prises et la politique qu'il a suivie montrent son désir de permettre aux céréaliers d'obtenir un bon prix pour leurs produits. Les paiements initiaux établis à chaque campagne agricole pour les ventes de blé à la Commission canadienne du blé constituent un minimum que les producteurs peuvent espérer atteindre sur livraison de leur blé à l'éleveur régional. En outre, ils sont établis de façon à permettre au producteur d'obtenir une part aussi importante que possible des revenus escomptés lorsqu'il commercialise ses céréales. Ces paiements sont, bien sûr, garantis par le gouvernement fédéral.

Le Programme de stabilisation des céréales des Prairies vise à protéger les producteurs contre toute diminution importante et imprévue des bénéfices nets disponibles provenant de la vente des principales céréales produites dans les Prairies. L'un des facteurs qui peut entraîner des réductions est, bien entendu, une diminution des prix céréaliers, et c'est pourquoi le Programme prévoit un mécanisme de protection contre la chute des prix. Le montant de la protection en vertu du programme a été porté, à compter du mois de janvier 1983, à \$60,000 au maximum. Il était de \$45,000 depuis quelques années. Grâce à cette modification, on se rapproche un peu plus de l'objectif du Programme qui consiste à garantir 90 p. 100 des recettes céréaliers admissibles dans l'ouest du Canada. Le gouvernement fédéral verse plus de 100 millions

de dollars chaque année pour ce programme et il accorde à l'heure actuelle \$2 pour chaque dollar investi par les producteurs dans le Fonds de stabilisation. La décision du gouvernement fédéral de porter le plafond à \$60,000 montre bien son désir de s'assurer que le revenu des producteurs est protégé en cette période d'augmentation des frais et de diminution des prix céréaliers.

Le Programme de stabilisation des céréales des Prairies permet également de protéger les producteurs contre des facteurs comme une baisse dans les ventes de blé. Même si l'on s'attend à ce que le Canada exporte énormément de céréales au cours de l'année qui vient, il se peut que certaines années ces exportations soient à la baisse. Cela entraînerait une diminution des ventes de blé, même si la consommation au Canada ne changeait pas.

Parmi les autres programmes qui visent à protéger le revenu des producteurs, notons l'assurance-récolte qui permet d'assurer que les frais du producteur sont couverts dans le cas où la récolte est mauvaise à cause des conditions atmosphériques ou de la maladie. Le Programme de paiements anticipés pour le grain des Prairies est un autre mécanisme qui aide les producteurs dont la marge brute d'autofinancement se rétrécit lorsqu'ils attendent que des marchés s'ouvrent. Un nombre croissant de producteurs ont bénéficié de ce programme au cours des dernières années. Ces avances sont sans intérêt puisque c'est le gouvernement fédéral qui assume les frais d'intérêt.

Le gouvernement doit, bien entendu, être prêt à modifier sa politique et ses programmes pour répondre aux besoins des exploitants agricoles et de la société en général. On a beaucoup parlé des exportations céréaliers du Canada dans les années à venir. On a souvent parlé pour le Canada d'un objectif de 30 millions de tonnes de céréales et de graines oléagineuses d'ici 1985. La Commission canadienne du blé a établi cet objectif qui comprend 20 millions de tonnes de blé et 10 millions de tonnes de céréales fourragères, en supposant que d'ici 1985, il se négociera sur le marché mondial 85 millions de tonnes de blé et qu'on négocierait 94 millions de tonnes de céréales secondaires. Le Canada a effectué 18.6 p. 100 des exportations mondiales de blé et de farine en 1981-1982, contre 17.3 p. 100 en 1980-1981. Les améliorations apportés à la manutention et au transport des céréales et la promotion des ventes ont permis au Canada de garder sa place traditionnelle sur les marchés mondiaux de céréales où la compétitivité est de plus en plus vive. En 1982, la production canadienne globale de blé a atteint le nouveau record de 27 millions de tonnes, le record antérieur étant de 24.8 millions de tonnes, en 1981. Les exportations canadiennes de blé et de farine ont atteint le niveau sans précédent de 18.4 millions de tonnes en 1981-1982, et elles seront vraisemblablement encore élevées en 1982-1983. A l'heure actuelle, les exportations de blé pour l'année-récolte en cours excèdent de un million de tonnes le niveau atteint l'an dernier à la même époque.

● (1640)

On prévoit que la tendance qu'a motivée la demande mondiale au début des années 70 réapparaîtra à long terme en dépit des graves problèmes actuels que pose l'équilibre de l'offre et de la demande. On prévoit en effet que l'industrie agricole mondiale connaîtra durant les années 80 une demande croissante de denrées alimentaires. Les céréales feront partie